

**Province de Québec  
Municipalité de Poularies  
District d'Abitibi-Ouest**

**5 décembre 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle l'Accueil, lundi le 5 décembre 2022, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Hugh Fortier et Réal Rancourt  
M<sup>mes</sup> les conseillères Francine Vallières et Valérie Rancourt

Étaient absents : M. le conseiller Claude Laroche et M<sup>me</sup> la conseillère Priscillia Lefebvre

M<sup>mes</sup> Katy Rivard greffière-trésorière/directrice générale et Jessica Couillard greffière-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

**2022-12-170 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**Présentation par M<sup>me</sup> Évelyne Drouin, d'un échange que les représentants de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Rose-de-Poularies ont eu avec M. Stéphane Morin-Ouellet, conseiller en entrepreneuriat chez Espace Entrepreneuriat collectif AT.**

**20h40 Arrivée de la conseillère M<sup>me</sup> Valérie Rancourt**

**2022-12-171 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022**

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 soit adopté tel que rédigé.

**2022-12-172 Approbation des comptes**

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 428 014.95 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

**2022-12-173 Taxes à recevoir au 5 décembre 2022**

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes de taxes à recevoir avec arrérages et intérêts au 5 décembre 2022 présentés par la greffière-trésorière/directrice générale au montant total de 21 509.33 \$ soient acceptés.

Un avis de rappel à chacun des propriétaires ayant des taxes à payer a été envoyé à tous les mois.

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par le maire, M. Pierre Godbout qu'à une séance subséquente, il sera adopté un règlement concernant une taxe spéciale pour payer un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion incendie et d'une déneigeuse et la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023.

### **2022-12-174 Vente de la déneigeuse**

Suite à la mise en vente par enchère du camion de la déneigeuse, il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la vente de la déneigeuse International 2001 aux Entreprises forestières MIAC au montant de 8 300.00 \$ plus taxe.

Il est également proposé et résolu que M<sup>me</sup> Katy Rivard, greffière-trésorière/directrice générale soit autorisé à signer tous les documents nécessaires relatifs au transfert d'immatriculation à la société de l'assurance automobile du Québec pour et au nom de la municipalité de Poularies.

### **2022-12-175 Vente de la pompe**

Suite à la mise en vente par enchère de la pompe, il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la vente de la pompe Monarch industries à M. Henri Caron au montant de 100.00 \$ plus taxe.

### **2022-12-176 Demande des employés du garage**

Les employés du garage ont fait la demande pour l'achat d'un petit réfrigérateur, d'une machine à eau et d'une machine à pression. Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de procéder à l'achat d'un petit réfrigérateur au coût de 189.99 \$ avant taxes et d'une machine à pression au coût maximum de 379.93 \$ avant taxes. La demande pour la machine distributrice d'eau est rejetée cependant de l'eau embouteillée sera fournie.

### **2022-12-177 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration**

ATTENDU QUE la municipalité de Poularies a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Valérie Rancourt, appuyée par Francine Vallières, il est et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Poularies approuve les dépenses d'un montant de 10 899,06 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **2022-12-178 Révision budgétaire 2022 de l'Office municipal de l'Arc-en-ciel**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les révisions budgétaires 2022 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel. Ces 3 révisions totalisent une augmentation de la contribution de la municipalité de Poularies de 165 \$.

#### **2022-12-179 Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière**

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande d'aide financière au programme du Fonds de la sécurité routière.

Il est également proposé et résolu que M<sup>me</sup> Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette demande pour et au nom de la municipalité de Poularies.

#### **2022-12-180 Entretien patinoire**

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de M. Conrad Plamondon pour l'engager afin de s'occuper de la fabrication et de l'arrosage de la patinoire pour la saison hivernale 2022-2023. Le salaire sera celui discuté en plénière.

#### **2022-12-181 Rédaction du plan et des règlements d'urbanisme**

En août 2019, il a été résolu d'accepter l'offre de service pour la rédaction du plan et des règlements d'urbanisme reçu de M. André Labbé, conseiller en urbanisme. Cette dépense s'élevait à 9 600 \$. À ce jour, nous n'avons eu aucune nouvelle de M. Labbé. L'inspecteur municipal est maintenant en mesure de faire lui-même la rédaction du plan et des règlements d'urbanisme. Il est donc proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers de résilier le mandat de service de M. André Labbé.

## **2022-12-182 Calendrier des séances ordinaire de 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité que le calendrier ci- après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances débiteront à 20 h:

Lundi 9 janvier;	Mardi 4 juillet;
Lundi 6 février;	Mardi 8 août;
Lundi 6 mars;	Mardi 5 septembre;
Lundi 3 avril;	Lundi 2 octobre;
Lundi 15 mai;	Lundi 6 novembre;
Lundi 5 juin;	Lundi 4 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

## **2022-12-183 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux**

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM). De plus, la municipalité a pris connaissance du guide du PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

### **Séance de travail**

Il est convenu qu'une séance de travail ait lieu le 14 décembre 2022 à 19 h, concernant la préparation du budget. De plus, une séance extraordinaire aura lieu mercredi le 21 décembre à 19h15.

## **2022-12-184 Ajournement de l'assemblée**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit ajournée au mercredi 21 décembre 2022 à 19h30, il est 21h40

**Maire** \_\_\_\_\_ **Greffière trésorière/dir.gén.** \_\_\_\_\_

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2)